

LA PIETE ET L'UTOPIE
pp. 565-568

Dans ce petit chapitre, le récit marque une pause pour suggérer un éclairage. Tous les faits ont déjà été relatés. Je rappelle cependant ici des extraits de lettres qui leur font explicitement écho ou livre des données comparatives pour apprécier la dimension utopique de Mana.

Abréviations

AMJ, Corr : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :

AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

Annales : *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny par une Religieuse de la même Congrégation*, Solesmes, imprimerie Saint-

SJDC : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Page	Note
Numéro de la séquence	
565	<p>Une enfance heureuse. AMJ, Corr, t. 1, 235,1, p. 503, à Marie-Thérèse, 29 juillet 1825. Original SJDC. En 1831, à la nouvelle de la révolution de Juillet, Anne-Marie Javouhey en exprima la nostalgie : « pauvre France ; autrefois si heureuse.... » Au cœur du modèle social dans lequel elle grandit se trouvait la figure du « protecteur », sur lequel je n'ai malheureusement pas trouvé une bibliographie très étayée. C'est un mot très familier à Anne-Marie Javouhey, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'elle vécut ses premières années, celles qui marquent la vie d'un être humain, sous l'Ancien régime. Son père, Balthazard, était l'exemple même du « protecteur » en tant que patriarche de sa famille et, au sein de la communauté villageoise, assesseur puis agent municipal. Or, dans ce second cas de figure, la protection renvoie à l'idée de service public dont l'ancrage en France est très puissant. Le protecteur a des droits et des devoirs. La colère contre le seigneur de Chamblanc dont Anne Javouhey fut témoin dans son enfance est une colère contre un protecteur indigne du pacte ancestral qui le liait aux paysans de sa seigneurie et donc du titre même de protecteur. C'est à partir de telles représentations sociales, moralement très exigeantes, que la fondatrice qu'elle deviendrait mena sa barque dans les temps nouveaux, jusqu'à se trouver plus tard en porte-à-faux avec un ordre colonial esclavagiste bien différent de la colonie de peuplement qu'elle fonda dans l'esprit des ancêtres défricheurs du terroir de Chamblanc.</p>

Le « Dieu-Charité » et « Père commun ».

AMJ, *Corr*, t. 1, 107,4, pp. 238-239, à Rosalie et aux sœurs de Bourbon, 11 mai 1831. Original SJDC.

« Zele pour la Gloire du Dieu Charite pour le prochain » : ceci est le titre de la page 4 de ses recommandations aux sœurs de Bourbon.

« Si Je vous demendoit quest ce qui vous a déterminée a partir pour les Coloni toute me diroit. Cest pour travailler ala Gloire de Dieu et faire Sa volonté [...] mais mes cheres filles ces beau Sentimens ne peuvent-il pas Seffacer pour faire place a de bien contraire ; mettons la main Sur notre Conscience [...] nous nous Sommes peut Etre Souvent mise ala place de Dieu, en cherchant nos aises notre Satisfaction, peut Etre notre Gloire... [...] pourquoi a Limitation du grand St Bernard, ne nous disons-nous pas chaque jour, et plusieurs fois par jour : pourquoi Suis-je venue ici ? Depuis que je Suis ai-je travaillé avec zele ala Gloire de Dieu ? ala faire aimer par tout Ce qui m'entourent ; aije Souffert avec patience les peïnes qui me Sont arivés ai-je regardé les humili[at]ions Comme venant de Dieu qui voulait Connoitre mon amour pour lui oui mes bien cheres filles, faisons nous Ses question et nous en tirerons de Grand fruits, si nous les faisons avec Cette Esprit intérieure qui ne doit pas plus nous quitté que notre chemise (passé moi Ce terme). Le zele Seroit mal entendu sil n'était accompagné d'une veritable charité pour le prochain, nous devons Edifiez plus que Corriger ».

Ces lignes s'inscrivent dans le prolongement de l'engagement d'Anne Javouhey fait à Dole peu avant sa prise d'habit et dont deux passages résumant l'esprit avec particulièrement de force :

AMJ, *Corr*, t. 1, L15, p. 32-38, « Mémoire de la retraite que j'ai faite à Dole... », Original, SJDC.

« Je ne ferez point consister Mon amour en parole, mais dans les œuvres [...] Je ferai mon possible, pour Soutenir, et alumer le feu divin dans les ames qui me Seront Confiées ».

AMJ, *Corr*, t. 2, L. 384,15, p. 250, au ministre de la Marine et des Colonies, l'amiral Duperré, 10 avril 1838, ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20).

« Fils du Père commun, ils sont hommes comme nous ».

565

La « position ».

La destinée des Mananais est liée à leur propre action, à savoir l'érection d'un village dont la religieuse espère qu'ils le feront sien. C'est ainsi qu'ils forgent leur « position » qui est celle d'un citoyen par la résidence dans ce village, tout comme les Chamblantins en Bourgogne. Il faut toujours garder à l'esprit que le monde dans lequel grandit Anne Javouhey était un monde stable et pour l'écrasante majorité de la population, d'une mobilité qui ne dépassait pas un rayon de quelques dizaines de kilomètres.

565

Pas de préjugés vis-à-vis des êtres humains.

565

AMJ, *Corr*, t. 2, 351,1, p. 175, à Rosalie, 11 octobre 1835. Original SJDC.

« Je vous demande grace pour une année de Sejour dans notre Chere sollitude de Mana ou je vais faire le boneur dun grand nombre de Creature, nos Semblable, quoi qu'ils aient la peau noir. »

Des êtres humains appréciés à l'aune de leur piété et de leurs actes.

Rappelons le constat fondateur de son image des Africains à Dagana.

AMJ, *Corr*, t. 1, L. 65,5, p. 127, à Marie-Joseph, 6 septembre 1822. SJDC. Cahier I, p. 42.

565

« Tous ces hommes-là ne boivent ni vin, ni eau-de-vie ; ils se lèvent dès l'aube du jour pour prier tous ensemble avant de partir pour leurs travaux, et avant de prier, ils se lavent avec de l'eau et du sable ; ils reviennent du travail à 11 heures, bien fatigués, n'ayant pas encore déjeuné ; eh bien, tout en arrivant, ils se mettent de suite à la prière ; le soir également, ils se mettent de suite à la prière, tout harassés qu'ils sont. S'il leur arrive quelque chose, c'est le bon Dieu qui l'a voulu, ils ne murmurent pas. Ils n'ont rien à eux et partagent leur pain avec leurs semblables. Oui, je le répète, ces peuples seront la condamnation des chrétiens ! »

AMJ, *Corr*, t. 1, L. 72, p. 147, à sr Euphémie Grousset, 22 mars 1823). Original, SJDC.

D'autres paroles font écho à ce constat quand elle découvre les Africains de Sierra Leone : « la plus part Sont protestant tres zeles on entend chanter les Cantiques les Soir dans les réunion jusqu'à neuf heures, et le matin à 5 heures. On bat des Eglises Magnifiques. » Par « église », il faut bien sûr comprendre « temple ». Elle n'a pas un mot critique de cette confession qui n'est pas la sienne. La piété, « zèle » religieux, est son seul sujet.

L'incongruité d'une femme cheffe.

Attaquée par une presse stipendiée par les grands habitants, Anne-Marie Javouhey fit l'objet de persiflages qui la visaient notamment en tant que femme :

ANOM. FM/SG/GUY60/5(18). *La Gazette des tribunaux*, article du 10 janvier 1830.

Sources/Documents. La Gazette des Tribunaux

ANOM. FM/SG/GUY60/5(18). *Le Journal du Havre, commercial et politique*, article du 20 janvier 1832.

Sources/Documents. Le Journal du Havre

ANOM. FM/SG/GUY61/5(20). *Le Temps*, article du 16 août 1836.

Sources/Documents. Le Temps

565

Il existe certainement bien d'autres articles diffamatoires sur le compte d'Anne-Marie Javouhey dans la presse française. Lamartine fait allusion à l'un d'eux quand il invite la religieuse à déjeuner en mars 1835.

Elle-même comprit tardivement découvrit qu'une direction féminine n'était pas évidente pour tout le monde.

AMJ, *Corr*, t. 1, L. 210,3, p. 452, 9 janvier 1830, à Clotilde. Original, SJDC.

« le Gouverneur, M Jublin vient nous voir tout les trois mois ; il paroît toujours bien contents de nos travaux, Ce qui l'Etonne davantage, Cest quil n'ai pas d'homme pour Dirigee les travaux ».

On remarque ceci se passa à la Mana. Ce n'est pas étonnant. C'est là qu'Anne-Marie Javouhey sortit du cadre des fonctions d'une religieuse active, même en tant que supérieure générale.

Mana construit par des pauvres pour des pauvres.

AMJ, *Corr*, t. 2, L. 429,5, p. 330, rapport au ministre, le baron Roussin, 25 juillet 1840.

« Nos bras encore peu exercés ne bâtissent presque qu'à tâtons, car nous n'employons que les hommes de l'établissement et nous tenons à tout faire par nos propres moyens que nous avons pour ainsi dire été obligés de créer, puisque de tous ces Noirs venus à Mana, beaucoup ne connaissaient que la fouille, et quelques-uns à peine les premiers éléments des professions qu'ils exercent ».

566

À propos du Dessèchement Sud :

AMJ, *Corr*, t. 2, L. 429,12, p. 333, rapport au ministre, le baron Roussin, 25 juillet 1840.

« ce terrain, ils l'avaient préparé eux-mêmes, avec l'assurance que c'était pour eux. »

Soins et enseignement gratuits et à portée de tous et toutes.

Je ne reviens pas sur l'accès gratuit aux soins et à l'école. Il allait de soi au nom du « Dieu-Charité ».

Nous avons vu que le taux de scolarisation était approximativement de 85% à Mana en 1844 (note du chapitre « Une excentricité coloniale » **460**, 3. La scolarisation à Mana). Trois chercheurs et chercheuse ont évalué le nombre d'élèves en classe primaire entre 1850 et 1876, c'est -à-dire bien après 1844. Le taux est de 51% en 1850 et de 73% en 1876. En cette année, le taux n'atteint même pas le taux plancher de Mana en 1844, à savoir 76,69%. (Claude DIEBOLT, Magali JAOUL et Gilles SAN MARTINO, « Le mythe de Ferry : une analyse cliométrique », dans : *Association française de cliométrie*, numéro 1, 2005, pp. 1-21, p. 11.)

566

Quant à la scolarisation des filles, autant à l'école que les garçons à Mana et même un peu plus, en guise de comparaison avec la France, je livre ces propos d'un contributeur au dictionnaire de Ferdinand Buisson. Il s'appuie sur les résultats d'une enquête publiée en 1866 après quatorze ans de fonctionnement de la loi du 15 mars 1850 :

« Prenons quelques départements au hasard ; celui du Nord, le plus riche de France après celui de la Seine, comptait 33 communes de plus de 800 habitants dépourvues d'écoles de filles. La Seine-Inférieure, qui vient après dans l'ordre de la richesse, comptait 11 communes sans écoles, et 20 communes de 800 habitants dépourvues d'écoles publiques de filles. À une autre extrémité de la France, la Dordogne présentait 50 communes, comprenant 17 000 habitants, encore dépourvues d'écoles ; 83 communes de 800 âmes et au-dessus, comprenant 90 000 habitants, n'avaient pas satisfait à l'obligation de créer une école spéciale de filles. » (Ferdinand BUISSON (dir.) *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911, 2 vol., A-K, L-Z, article de Maurice Pellisson, « Filles (Instruction primaire, secondaire et supérieure des)

Pour beaucoup de chrétiens et d'ecclésiastiques, il y avait « fils » et « fils ».

Il n'est que de rappeler ce propos du préfet apostolique de la Guyane, très réservé sur le projet d'Anne-Marie Javouhey d'un clergé africain :

Archives de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. SPI. 3Q 1.3a2. Lettre de l'abbé Guillier au supérieur général Fourdinier, 25 août 1836.

566

« [...] on ajoute que Mme Javouhey a des élèves noirs dans un des séminaires du midi, Alby [sic] ou Carcassonne ; qu'elle les destine, quand ils seront prêtres, à exercer le ministère dans sa colonie nègre. J'ignore jusqu'où cette assertion peut être fondée. Nous sommes sans doute tous fils d'un même père ; enfants d'Adam ; mais les circonstances physiques dans lesquelles la Providence a placé les Africains n'influent-elles pas sur le moral au point de leur ôter la faculté d'acquérir la science et les vertus sacerdotales ? L'épreuve du séminaire résoudra la question, s'il est vrai qu'il y ait aux séminaires ces sortes d'élèves ».

Anne-Marie Javouhey, sans réserve pour l'existence d'un clergé africain.

Voir les notes dans les chapitres suivants :

566

- « Partir », **153**, 7. La visite de l'abbé Baradère.
 - « Au pays enchanté », **268**, 7. Les « chers Africains ». « C'est pour eux que je travaille... »
 - « Monseigneur d'Héricourt », **343**, 1. Un projet mal perçu : la congrégation de pères Saint-Joseph (2). Sous l'angle d'Anne-Marie Javouhey.
-

Mana, un établissement excentrique.

566

Rappel de la source : ANOM. FM/SG/GUY61/5(20). Annotation en marge du rapport d'Anne-Marie Javouhey au ministre de la Marine et des Colonies, 24 avril 1840.

La condition partagée.

566

Pour Anne-Marie Javouhey, qui a sur elle à chaque instant son « Imitation », ceci veut dire se faire pauvre avec les pauvres. Voir chapitre : « Les libérés », **378**, 7. « je me réjouis pour me faire pauvre avec les pauvres ». La religieuse prend à la lettre ce qui est le fondement (et aussi l'absolue singularité du christianisme), un Dieu qui, par amour de Ses « enfants », fait sienne leur humaine condition en s'incarnant lui-même en la figure de Jésus-Christ.

La condition partagée est visible dans l'emploi du temps et le mode de vie des sœurs et des Mananais (chapitre « Retour sous tension », 383-384, **5** et notes correspondantes). Cette condition partagée se voit aussi *a contrario* dans l'amélioration du logement des sœurs quand elles ne dirigent plus Mana (chapitre « Ces chers Africains », **576**, 7. La nouvelle installation des sœurs). Ceci fait ressortir un fait consigné nulle part parce qu'il n'y avait aucune raison de le faire, à savoir que durant toute la période précédente, leur propre confort passa après toutes les autres priorités lesquelles portèrent successivement sur le logement des Mananais, l'église, l'hôpital et les écoles.

L' « administration toute paternelle, toute charitable » de Gérando.

1. La citation.

566

Plaidant pour une « harmonie dans l'administration des secours », Gérando écrit : « D'ailleurs, il ne s'agit point ici d'une affaire du gouvernement ; la politique, les finances, ne sont pour rien dans cette institution. Il ne s'agit que de l'administration des secours publics, administration confiée à vos propres concitoyens, à vos parents, à vos amis, peut-être à vous-même ; administration toute paternelle, toute charitable. » Joseph Marie de GERANDO, *Le visiteur du pauvre*, Paris, Jules Renouard, 1826, version rééditée en fac-similé, Paris, éd. Jean-Michel Place, collection Les cahiers de Gradhiva, 1990, p. 127.

Une « administration toute paternelle, toute charitable ».

2. La « seconde alliance » de Gérando, philanthrope et libéral.

Au cœur de la profession de foi de Gérando s'inscrivent deux dons. Celui du « riche » et celui du « pauvre ». « L'alliance entre les égaux, premier état de la société, a sans doute sa moralité, quoique restreinte et limitée ; l'équilibre des intérêts y repose sur la garantie des droits. L'alliance entre le fort et le faible [seconde alliance] exprime une moralité plus parfaite, parce qu'elle est entièrement désintéressée. La première est digne et fière, la seconde est sublime et tendre. Donner, c'est aimer. Recevoir, c'est apprendre à aimer ; dans les âmes délicates, c'est aimer déjà, et beaucoup » (*Le visiteur du pauvre* p. 9). La profession de foi du « riche » est donc « générosité » dans l'acte d'assistance au « pauvre ». Cet acte est source de sens pour le « pauvre » qui en éprouve de la « reconnaissance », par laquelle le « riche » acquiert la certitude que sa vie a un sens. Cette seconde alliance est fondée non pas sur l'intérêt des uns et des autres à s'entraider, mais au contraire sur la gratuité d'un acte qui repose entièrement sur le « cœur » : « Donner, c'est aimer. Recevoir, c'est apprendre à aimer. [...] L'intention de la Providence est donc manifeste : elle a voulu que la plus aimable, comme la plus noble des vertus, présidât à cette seconde alliance » (*ibid.*)

Sur cette base, Gérando fonde sa conception des rapports sociaux : « que le malheur fût placé sous la tutelle, sous le patronage de la postérité. Elle [la Providence] a voulu que la société fût constituée moralement comme la famille ; que, dans l'une comme dans l'autre, le faible appartînt au fort à titre d'adoption, avec la seule différence que, dans la première, la paternité est libre et volontaire. La pauvreté est à la richesse ce que l'enfance est à l'âge mûr. » (*ibid.*) Gérando sacralise le contrat entre le riche et le pauvre. La famille est l'entité sociale inégalitaire adaptée à cette « alliance », avec les parents dans le rôle des riches et les enfants dans celui des pauvres. Il nomme « patronage » la relation de tutelle qui en découle, se faisant ainsi le théoricien d'une « invention française [...] dont les premières expériences, au cours des années Vingt ont pour objet de porter remède à un problème social alors particulier à la classe ouvrière française », écrit Catherine Duprat (*La philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet*, tome 2 : *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social*, à Paris, au cours du premier XIXe siècle, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, deux volumes, 1996 et 1997, p. 673)

À première vue, Anne-Marie Javouhey souscrit à une telle approche et c'est un fait qu'elle ne la remet pas en question en France, notamment chez Gabriel Bazin dans l'œuvre du Mesnil Saint-Firmin, une grande « famille ». Mana à ses yeux est tout autant une famille, celle dont elle est la « mère », détentrice de la « tutelle » des libérés engagés.

Pourtant, il y a plus qu'une nuance à apporter à ce tableau. Et c'est toujours Gérando qui aide à le voir dans le *Visiteur du pauvre*, mais cette fois dans la première édition de l'ouvrage paru d'abord en 1821. Dans cette mouture du texte, entre les figures du riche et du pauvre, le baron introduit une autre figure, le « médiocre ».

Une « administration toute paternelle, toute charitable ».

3. Le riche, le médiocre et le pauvre.

« Trois éléments composent l'état social : la richesse, la médiocrité, l'infortune. La médiocrité a en quelque sorte sa carrière propre, c'est le travail : et le travail a aussi sa moralité. La richesse et la pauvreté sont appelées l'une vers l'autre par une sorte d'alliance qui appartient à une moralité encore plus élevée. » (*Le visiteur du pauvre*, première édition, 1821 pp. 1-2). La figure intermédiaire du « médiocre » ne doit pas être considérée dans son acception péjorative d'aujourd'hui. Le mot signifie « moyen », conformément à son étymologie. La famille Javouhey en est un bon exemple. Elle est composée d'honnêtes paysans ayant gagné leurs terres et leur cheptel par leur travail. Le « médiocre » comme le pauvre est assigné au travail, la différence entre l'un et l'autre résidant dans le fait que le premier en possède et en vit décemment, voire confortablement comme la famille Javouhey de Chamblanc. Tous deux se distinguent du « riche » que sa fortune dispense de travailler pour survivre. Là est la différence radicale.

566

La catégorie du « médiocre » est fondamentale car elle représente l'horizon du « pauvre ». En devenant apte au travail et se trouvant embauché, il sort de sa catégorie de « pauvre », c'est-à-dire d'assisté. Le « riche » ira alors se dévouer à d'autres « pauvres ». Une telle vision des rapports sociaux n'a rien de fortuit de la part de notables nés au XVIII^e siècle. Par certains aspects, elle en théorise les divisions en les actualisant. Les « riches » constituent la classe dominante formée de l'ancienne noblesse et de la haute bourgeoisie, les « médiocres » et les « pauvres » sont l'écrasante majorité de l'ancien tiers-état. Par le travail qui introduit la valeur du mérite, grâce à la liberté, grand acquis de la Révolution, le « pauvre » peut devenir « médiocre ». Cependant, il ne deviendra jamais un « riche ». Gérando ne le dit pas explicitement mais d'autres s'en chargent, tel Destutt de Tracy qui énonce abruptement l'existence de « deux classes d'hommes ; l'une qui tire sa subsistance du travail de ses bras, l'autre qui vit du revenu de ses propriétés »⁽¹⁾ (Destutt de TRACY *Observations sur le système actuel d'instruction publique*, Paris, Vve Panckoucke, an IX, VIII-82 pages, p. 2. cité par Antoine PROST, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Colin, 1968, 523 pages, p. 13). La société reste donc divisée en deux. Or, ceci n'est pas le cas à Mana.

Une « administration toute paternelle, toute charitable ».

4. Mana, un village sans « riches ».

Le « médiocre » a sa place à Mana. C'est celui qui augmente la surface de ses abattis à la sueur de son front, condition *sine qua non* de son enrichissement personnel, Anne-Marie Javouhey ne transige pas là-dessus. L'éducation des Mananais a la triple finalité de « les mettre un jour à l'abri du besoin, leur donner une honnête aisance et les rendre capables d'être utiles à leurs compagnons. » (ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), AMJ, *Corr.*, t. 2, L. 462,1, p. 400, au ministre, l'amiral Duperré, 24 juin 1841). Mais il n'est nullement question d'y devenir un « riche ». Dans son projet de règlement, elle restreint considérablement le droit de propriété : « Les concessions ne pourront être que de quatre carrés en terres basses, et quatre carrés en terres hautes. Il est important de ne délivrer à chacun que la quantité de terrain qu'il peut exploiter, afin que de bonnes terres ne restent pas incultes et improductives. » (ATG. Lohier X, 188, projet de règlement d'Anne-Marie Javouhey, 2 janvier 1843) Une telle disposition est aberrante aux yeux d'un libéral *a fortiori* d'un colonialiste. Le décret colonial du 21 août 1834 *sur les concessions, achats et ventes de terrains à la Guyane française* autorisait des concessions de 200 ha en terres hautes et 120 en terres basses. » (chapitre « Désarrois », **505-506**, 5). Sans être strictement égalitaire, la charité maternelle d'Anne-Marie Javouhey tendait plus vers ce qui pour Gérando était une société d'égaux.

Ses vues témoignent de son double héritage. Point de richesse autre que celle gagnée au prix du travail de soi-même et des siens, c'est l'héritage paysan. Une égalité stricte, celle vécue lors de sa quête religieuse chez Jeanne-Antide Thouret puis, de façon plus radicale, chez les cisterciennes trappistes d'Augustin de Lestrangé à Villarvolard, ainsi que celle inspirée du modèle des missions jésuites (chapitre « Au pays enchanté, **265**, 5, une petite ville religieuse) . C'est l'héritage religieux, celui qui la distingue du modèle paternel, lequel sera plus prégnant dans le village bâti lors du second séjour.

566

Christianisme et philanthropie.

Voir ci-dessus **566**. La condition partagée et les notes relatives à la « administration toute paternelle, toute charitable » de Gérando.

567

« Vie sociale » et « question sociale ».

En novembre 1836, Ozanam écrit : « La question qui divise les hommes de nos jours n'est plus une question de formes politiques, c'est une question sociale, c'est de savoir qui l'emportera de l'esprit d'égoïsme ou de l'esprit de sacrifice ; si la société ne sera qu'une grande exploitation au profit des plus forts ou une consécration de chacun pour le bien de tous et surtout pour la protection des faibles. Il y a beaucoup d'hommes qui ont trop et qui veulent avoir encore ; il y en a beaucoup plus d'autres qui n'ont pas assez, qui n'ont rien et qui veulent prendre ce qu'on ne leur donne pas. Entre ces deux classes d'hommes, une lutte se prépare, et cette lutte menace d'être terrible : d'un côté la puissance de l'or, de l'autre la puissance du désespoir. Entre ces deux armées ennemies, il faudrait nous précipiter, sinon pour empêcher, au moins pour amortir le choc. Et notre âge de jeunes gens, notre condition médiocre nous rendent plus facile ce rôle de médiateurs que notre titre de chrétien nous rend obligatoire. Voilà l'utilité possible de notre Société de Saint-Vincent-de-Paul (Lettre à Louis Janmot, 13 novembre 1836, citée par Renaud de Dinechin dans Renault de DINECHIN, Charles MERCIER et Luc DUBRULLE, *Frédéric Ozanam, l'homme d'une promesse*, Paris, Desclée de Brouwer, 2010, 185 pages, p. 71).

À plus d'un titre, Anne-Marie Javouhey souscrirait à ce que dénonce ce texte et l'on voit à quel point l'œuvre mananaise fait écho à la pensée d'Ozanam. Mais pas une minute, la religieuse n'élargit sa réflexion à ce niveau d'une « question sociale ». Pour elle, l'élargissement s'opérait sur le terrain par l'essaimage du village de Mana, sur le modèle des missions jésuites du Paraguay qui se scindaient une fois arrivées à un certain seuil de population.

On peut concevoir à raison que rester isolée à Mana pendant tant d'années ne pouvait pas faciliter l'évolution de son approche et que sa vive intelligence, au service de l'action, se déployait de surcroît en un temps où la réflexion sociale en était à ses balbutiements.

Mais cette approche n'en reste pas moins caractéristique. Anne-Marie Javouhey n'est jamais effleurée par le champ du conceptuel. C'est là l'effet de son fonctionnement praticien plus qu'intellectuel, intuitif plus que spéculatif.

C'est cela aussi qui permet de comprendre son pragmatisme. Elle chemine auprès de personnes qui ne partagent pas ses vues, ce qu'elle ne perçoit pas et pendant longtemps (ses interlocuteurs non plus). Avant tout, leurs actes lui importent, pas leurs écrits auxquels elle préfère de loin les Évangiles et l'Imitation de Jésus-Christ.

Mais l'action menée à Mana, microsociété, ne l'en met pas moins sur orbite du politique en la situant dans le champ de l'évolution de la réflexion sociale. Gabriel Bazin avec qui elle s'entendit si bien était comme elle un praticien de la charité mais dont les relations indiquaient une voie nouvelle. Son ami Armand de Melun fut un précurseur du catholicisme social en un temps où seraient bientôt accolés, sur un mode critique, les mots « État » et « providence ». Visiteur des pauvres dans le sillage d'un Gérando, Armand de Melun fonda en effet la *Société d'économie charitable* qui inspira l'œuvre des législateurs et de nombreuses lois sociales. Or, de ces mesures, certaines étaient à l'œuvre à Mana. Certains des traits utopiques de ce petit village se résorberaient peu à peu dans leur accomplissement (école gratuite, santé gratuite, etc.). D'autres (la condition partagée au premier chef) restent plus que jamais d'actualité.

